



Castel Camping La Garangeoire
85150 St Julien des Landes

Article 1101 et suivants - Code civil chap.XX

Entre les soussignés il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Référence:

CONTRAT DE LOCATION

A nous retourner complété et signé

IDENTIFICATION DU PRENEUR

Nom: Prénom : Profession :

Date et lieu de naissance : à E-mail :

Adresse

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Téléphone portable :

Accompagnants:

Nom							
Prénom							
Date de naissance							

Séjour Du (après 17H) Au (avant 10H) Nombre de nuits

- Mobile Home Compact 4 pers
- Mobile Home Titania 4/5 pers
- Mobile Home Life PMR 4/5 pers
- Mobile Home Sélénia 4/6 pers
- TAOS Premium 4 pers
- TAOS Premium 6 pers
- Mobile Home Soléo 6 pers
- Mobile Home Cordelia 6 pers
- Mobile Home Riviera 6 pers
- Mobile Home Pergola 6 pers
- Mobile Home Oceania 6 pers
- Mobile Home Quadro 6/8 pers
- Coco Sweet 2/4 pers
- Chalet Duo 2 pers
- Chalet Classique/TV 4/5 pers
- Chalet Country Lodge 5 pers
- Chalet Classique 5/6 pers
- Chalet Tempo 6 pers
- Chalet Vanille 6 pers (+1 bébé)

Montant du séjour (à compléter ou à modifier)

Prix de la location de l'hébergement incluant remise 2 ^{ème} (-90€) ou 3 ^{ème} (-150€) semaine consécutive	€
Location de draps ... lits x 10 € x semaine(s)	€
Location de lit bébé (sans draps) 15 € / séjour	€
Location de chaise bébé 10 € / séjour	€
Animal 4.20 € x jours	€
Voiture supplémentaire ..Jours x 3€ ou 4€ (du 01/07 au 31/08)	€
Ménage de fin de séjour : 40€ pour Chalet Duo ou Coco Sweet / 70€ pour location avec 1 salle de bains / 90€ pour location avec 2 salles de bains	€
SOUS-TOTAL	€
Assurance annulation: 2.6% du montant SOUS-TOTAL	€
Taxe de séjour (01/07-31/08) 0.61 € x jours x pers + 18 ans	€
TOTAL DU SÉJOUR	€

ACOMPTE : 25% du montant total

**SOLDE À VERSER AU PLUS TARD
4 SEMAINES
AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR**

Date :
Montant :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de location et les accepter intégralement.
Je vous transmets le contrat de location rempli et signé auquel je joins 25% d'acompte. (+assurance annulation si souscrite)
 Veuillez débiter ma carte bancaire N°/...../..... Date d'expiration :/.....
 Cryptogramme - - - (3 derniers chiffres au dos de la carte)
 Veuillez trouver ci-joint un chèque bancaire en euros, tiré sur une banque française
 J'ai effectué un virement sur le compte SAS Camping de la Garangeoire en précisant mon nom et numéro de référence
 Crédit Mutuel – La Mothe Achard - IBAN : FR76 1551 9390 3600 0205 6150 169 – BIC : CMCIFR2A

Lieu et date Signature du preneur Signature du gestionnaire
 Lu et approuvé,



CONDITIONS GÉNÉRALES

DE LOCATION DE MOBILE HOMES ET CHALETS

1. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. Toute demande de réservation doit être accompagnée d'un acompte d'un montant de 25% du coût total du séjour.
2. Les remises de clé ont lieu de 17H à 19H ou 20H en haute saison (en cas de retard, nous prévenir). Les départs se font avant 10H. Les réservations d'une location en haute saison sont acceptées uniquement du samedi au samedi (vérifier les périodes de tarification selon les modèles).
3. Votre réservation est définitive dès lors qu'elle fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part, après réception de ce formulaire dûment rempli et signé, accompagné de l'acompte correspondant. Vous aurez à régler le solde 4 semaines avant votre arrivée au camping. En l'absence de paiement dans ce délai, votre réservation sera automatiquement annulée.
4. Toute annulation doit nous être notifiée par courrier, la date de réception déterminant la date d'annulation.
En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :
 - les frais d'assurance
 - à titre d'indemnité de rupture de contrat :
 - un montant égal à 20 % du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue.
 - le montant total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue ou si vous ne vous présentez pas à cette date.
5. Un départ prématuré ou une arrivée retardée ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement. Seule la souscription préalable de l'assurance annulation peut, selon la cause du départ, vous permettre de bénéficier d'un remboursement.

6. ASSURANCE ANNULATION + INTERRUPTION DE SEJOUR

Toute annulation doit nous être notifiée par écrit, la date de réception déterminant la date d'annulation.

L'assurance annulation optionnelle, mais fortement recommandée, rembourse l'indemnité de rupture de contrat si l'annulation résulte de : - Décès ou Incapacité temporaire ou permanente des participants au séjour, ou de membres de leur famille – Maladie - Dommages matériels graves à votre résidence - Votre convocation pour une greffe d'organe - Dommages graves à votre véhicule - Complication de grossesse - Un accident ou une panne de votre moyen de transport - Le licenciement économique - Votre mutation professionnelle - L'obtention d'un emploi, stage rémunéré - Convocation à un examen de rattrapage d'études supérieures - Votre convocation devant un tribunal - Votre convocation pour une adoption d'enfant - La modification de la date de vos congés payés par l'employeur - Le vol de vos papiers d'identité.

Voir les conditions générales pour détails des garanties, exclusions et franchise sur notre site

<http://www.camping-la-garangeoire.com/locations-informations-pratiques/>

EN CAS D'ANNULATION, vous devrez **avertir le camping** de votre désistement et **déclarer le sinistre** dans les 5 jours ouvrés où vous en avez eu connaissance, sur le site www.campeze-couvert.com/que-faire-en-cas-dannulation/

7. Une caution de **200 €** vous sera demandée en début de séjour pour garantir la perte, la casse, la dégradation du matériel et la propreté du logement à votre départ. Elle vous sera restituée en fin de séjour, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux ou du matériel manquant ou détérioré. Si vous n'avez pas réglé le « ménage de fin de séjour » proposé en option, le chalet ou mobile-home doit être restitué en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, une somme de **70 €** minimum sera retenue sur la caution.
8. Le preneur doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile et doit fournir à la réservation une attestation d'assurance villégiature. La responsabilité du Camping La Garangeoire n'est pas engagée en cas de vol, perte, dommage de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à votre séjour.
9. Les litiges éventuels seront la compétence du tribunal d'instance des Sables d'Olonne. Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique : <https://app.medicys.fr> ou par voie postale : MEDICYS – 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS.
10. Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le calme nocturne. Veuillez noter que la circulation automobile est interdite de 22h30 à 7h00 dans l'enceinte du camping. Le règlement intérieur du camping est disponible à la réception et vous sera adressé sur demande.

Ces précisions sont nécessaires afin d'éviter tout malentendu. Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un agréable séjour à La Garangeoire.

La direction

Pour plus d'information, consultez www.camping-la-garangeoire.com